



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE
CYCLISME**

Saison 2025

VTT XCO

Coupe Ile De France

Championnat Ile de France

(Validé le 9/3/2025)

Sommaire

1. DEFINITION	2
2. PARTICIPATION ET CATEGORIES	2
3. PARCOURS - DUREE DE COURSE	3
4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT	4
5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE.....	5
6. EQUIPEMENT.....	5
7. MISE EN GRILLE.....	6
8. DEPARTS.....	7
9. RAVITAILLEMENT.....	8
10. REGLEMENTATION DE COURSE.....	8
11. CLASSEMENTS et RECOMPENSES	8
12. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE open VTT XCO	10
13. RECLAMATIONS	10
14. ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS INDIVIDUELS	12
15. ANNEXE 2 – AUTORISATION PARENTALE MINEURS	13

1. DEFINITION

- 1.1. Plusieurs épreuves constituent la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT Cross Country Olympique (XCO) 2025, auxquelles s'ajoute, l'épreuve support du championnat Ile de France FFC de VTT Cross Country Olympique (XCO).
- 1.2. Les épreuves sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Ile de France, et limitrophes.
- 1.3. Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, www.cif-ffc.org.
- 1.4. Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT Cross Country Olympique ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.
- 1.5. Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6. Tout coureur qui prend part aux épreuves est réputé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. Le règlement est consultable en version papier pour chaque épreuve au bureau des arbitres. La méconnaissance du règlement ne saurait être admise comme excuse.
- 1.7. La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

2. PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1. Les épreuves sont ouvertes aux coureurs détenteurs d'une licence FFC ou d'une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.
- 2.2. Les épreuves peuvent également être ouvertes aux non licenciés FFC¹ si l'organisateur le souhaite. Dans ce cas, du fait de l'absence de couverture « garantie dommage corporel » pour les non licenciés FFC, l'organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral WTW (anciennement GRAS SAVOYE) une assurance complémentaire « participant occasionnel option 1 » ou équivalent, et transmet la liste des participants occasionnels à l'assureur WTW. **Le cas échéant, l'organisateur transmet à l'assureur fédéral WTW par voie électronique (fr.ffc@wtwco.com) la liste complémentaire des participants occasionnels le jour de la course 30 minutes avant le départ.**
- 2.3. Pour les licenciés FFC d'un club du comité IdF FFC, l'engagement à la course support du championnat IdF VTT XCO vaut engagement pour le championnat IdF VTT XCO. Seuls les licenciés FFC d'un club du Comité d'Ile de France peuvent prétendre aux titres/podiums/classements du Championnat d'Ile de France de VTT XCO. ~~à la condition qu'ils aient participé à au moins 1 manche de la coupe IdF VTT XCO organisée avant le championnat IdF VTT XCO.~~
- 2.4. Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U15 Filles (Minimes)	13-14 ans	2011-2012
U15 Garçons (Minimes)	13-14 ans	2011-2012
U17 Filles (Cadettes)	15-16 ans	2009-2010
U17 Garçons (Cadets)	15-16 ans	2009-2010
U19 Femmes (Juniors)	17-18 ans	2007-2008
U19 Hommes (Juniors)	17-18 ans	2007-2008
U23 Hommes (Espoirs)	19-22 ans	2003-2006

¹ « Non licencié FFC » fait référence aux coureurs non-détenteurs d'une licence FFC ou d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.

Senior hommes	23- 34 ans	1991-2002
Senior femmes (dont U23 F)	19-34 ans	1991-2006
Master Scratch Femmes	35 ans et +	- 1990
Master Scratch Hommes	35 ans et +	- 1990
Master 1 (ex master 35)	35-39 ans	1985-1989
Master 2&3 (ex master 40)	40-49 ans	1975-1984
Master 4&5 (ex master 50)	50-59 ans	1965-1974
Tandem	17 ans et +	-2008

Pour la catégorie Master Scratch Hommes, les classements séparés des sous catégories Master ci-dessous seront extraits du classement Master Scratch Homme.

Master 1 (ex master 35)	35-39 ans	1986-1990
Master 2&3 (ex master 40)	40-49 ans	1976-1985
Master 4&5 (ex master 50)	50-59 ans	1966-1975

- 2.5. Sauf s'ils sont titulaires de points UCI XCO, les coureurs d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Master

~~Les coureurs Open 1, d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Senior. Les coureurs Open 2, d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Senior ou Master, au choix. Ce choix sera le même pour toute la saison~~

3. PARCOURS - DUREE DE COURSE

- 3.1. Le parcours XCO devra être compris entre 3,5 et 6 km, et offrir une variété de terrains (à l'exclusion de routes ouvertes à la circulation) mettant en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 3.2. Afin que le parcours soit attractif pour les coureurs et le public, il doit utiliser le lieu de façon idéale et de préférence être en forme de huit ou de trèfle afin de permettre les startloops ou 1/2tours. Les zones d'assistance technique doubles sont recommandées.
- 3.3. Les passages les plus techniques, devront être complétés d'échappatoires permettant aux coureurs les moins aguerris de parcourir l'intégralité du circuit sur leur vélo, même en cas de conditions climatiques difficiles. Dans le cas où une échappatoire existe, le passage délibéré à pied du passage technique est interdit et susceptible d'octroyer au concurrent une pénalité en temps (30sec)
- 3.4. Le circuit sera balisé (rubalise) et les passages délicats, échappatoires, zones techniques seront indiqués par une signalétique appropriée. Dans la mesure du possible, les souches, rochers, présents sur le circuit seront marqués à la bombe de peinture biodégradable de manière à être visibles en condition de course et par tout temps.
- 3.5. Un poste d'assistance et de premiers secours sera prévu sur le parcours Les signaleurs, concourront à la sécurité des coureurs.

La Commission régionale Ile de France VTT apportera son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit ou tout autre question liée à l'organisation de l'épreuve.

- 3.6. Les durées de courses doivent s'inscrire dans les fourchettes suivantes selon les catégories. L'organisateur fixe le nombre de tours à parcourir indépendamment pour chacune des catégories

afin que les temps du **vainqueur** de chaque catégorie se trouve dans la fourchette de durée de la catégorie concernée. Les possibilités de startloop et ½ tours sur le circuit permettent d'affiner les temps de course prévisionnels.

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum	Nb tours, à titre indicatif
U15 F	30 min	45 min	1,5 tour (ou startloop + 1tour)
U15 G	30 min	45 min	2tours
U17 F	45min	60min	2,5 tours (ou 1 start loop +2 tours)
U17 G	45min	60min	3 tours
U19 F	1h00	1h15	3 tours
U19 H	1h00	1h15	4 tours
Senior F	1h15	1h30	4 tours
U23/Senior H ²	1h15	1h30	5 tours
Master / tandem	1h15	1h30	4 tours

La durée minimum sera visée en cas de conditions climatiques extrêmes (canicules, fortes pluies).

- 3.7. Un ou plusieurs contrôle(s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 3.8. Les coureurs doublés seront arrêtés après l'arrivée du vainqueur de leur catégorie.
- 3.9. Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course.

4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

- 4.1. Les tarifs d'engagement applicables sont les derniers tarifs validés par le comité régional IdF FFC pour la saison 2025. Ils sont disponibles sur le site du comité IdF www.cif-ffc.org³.

Ils sont de

- ~~15€ 13€~~ pour les catégories U15 et U17 licenciés FFC
- ~~17€ 15€~~ pour les autres catégories licenciés FFC
- ~~34€ 30€~~ pour les tandems licenciés FFC
- 20€ pour les non licenciés FFC
- 5€ supplémentaires d'engagement sur place

- 4.2. L'engagement doit se faire 4 jours francs avant l'épreuve

- Pour les licenciés FFC via l'espace club de votre club.
- Pour les non licenciés FFC par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) adressé au club organisateur.

Pour les non licenciés FFC, l'engagement complet doit inclure : le bordereau d'engagement, les droits d'inscription (chèque), l'attestation de réponse négative au questionnaire santé (cerfa 15699 ²) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an.

~~Seuls les licenciés FFC peuvent procéder à un engagement sur place le jour de l'épreuve.~~ Dans le cas d'un engagement sur place, l'engagement est majoré (au bénéfice de l'organisateur) et le concurrent est placé en fin de grille de sa vague de départ sans possibilité de reclassement.

- 4.3. Tout engagement d'un non licencié FFC, parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.

³<https://cif-ffc.fr/menuCif/tarification.php>

- 4.4. Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés FFC mineurs doivent présenter en plus une autorisation parentale (voir modèle en annexe). La feuille d'émargement devra être remise au commissaire de course.

Pour des raisons organisationnelles ou sanitaires, il peut être procédé à une remise des dossards groupés par club au représentant désigné (président, responsable club ou team manager).

Il importerà à celui-ci de contrôler la bonne attribution des plaques et le retour après course de celles-ci.

- 4.5. Les coureurs doivent porter obligatoirement de façon très visible la plaque de cadre qui leur est confiée pour la course sans la détériorer ni la détruire. Une caution de 5 euros pourra être demandée.

Le coureur ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros. Caution non rendue ou facture au club du coureur.

5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 5.1. Les VTT admis dans la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT XCO doivent répondre aux normes officielles UCI en vigueur. Les VTT à assistance électrique ne sont pas admis
- 5.2. Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.
- 5.3. Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cintre qu'il avait au départ.
- 5.4. En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un commissaire dans la zone d'arrivée. Tout concurrent ne présentant pas un matériel conforme se verra interdire le départ ou sera déclassé.
- 5.5. L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo -à l'exception du cadre- ainsi que l'aspersion ou le nettoyage de la transmission.
- 5.6. Pour l'assistance technique, une ou des zone(s) de taille suffisante seront prévues et matérialisées L'assistance technique, et le ravitaillement ne sont autorisés que dans la (les) zone(s) prévue(s) à cet effet.
- 5.7. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la ou les zones d'assistance technique. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne dans la(les) zone(s) technique(s) prévu(es) à cet effet. En dehors de ces zones, l'assistance technique est autorisée, uniquement entre coureurs en course appartenant à un même club ou team.
- 5.8. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 5.9. L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

6. EQUIPEMENT

- 6.1. Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement. Le port de gants et lunettes est recommandé.
- 6.2. Les coureurs licenciés devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.

- 6.3. Les coureurs titrés (nationaux, régionaux ou départementaux) devront porter leurs maillots distinctifs
- 6.4. Les caméras ou autres équipements d'enregistrements vidéo et sonores sont interdits, tant sur le vélo que sur le concurrent durant les courses.

7. MISE EN GRILLE

Les grilles de départs XCO ont pour vocation de permettre à tous les coureurs de pouvoir exprimer leurs talents sportifs à leur niveau, sans gêner des concurrents plus rapides et sans être gênés par des concurrents plus lents.

7.1. Mise en grille XCO

Les coureurs sont placés sur la grille de départ, et pour chaque catégorie, par priorité et dans l'ordre les plus récents (si ils existent) des

- classement UCI puis
- classement de mise en grille (**catégories élite**) de la coupe de France VTT XCO⁴ puis
- classement de mise en grille de la (des) coupe(s) régionale(s) (art7.3)
- ordre d'arrivée des inscriptions (non classés)

Le leader de la coupe IdF XCO sera replacée en 1^{ère} ligne si ce n'était pas le cas.

Uniquement pour la course support du championnat IdF de VTT XCO, les champions N-1 seront replacés en 1^{ère} ligne de leur catégorie de l'année N.

~~Pour la 1^{ère} — manche, le classement final de la coupe Ile de France retenu sera le classement final de l'année précédente.~~

~~En cas de changement de catégories, et pour la 1^{ère} — manche, les 10 premiers du classement final de la coupe d'Ile de France de l'année précédente seront intercalés de la 10^{ème} à la 30^{ème} place de leur nouvelle catégorie.~~

7.2. Classements UCI, classements de mise en grille Nationale

Ces classements sont respectivement disponibles sur le site de l'UCI et de la Fédération Française de cyclisme.

7.3. Classement de mise en grille régionale IdF

Pour chaque catégorie (art 2.4) un classement de mise en grille régionale IdF est tenu à jour.

Les classements de mise en grille régionale IdF sont calculés par addition des points obtenus à chacune des courses précédentes de la saison N avec prise en compte d'une course joker (à partir de la 3^{ème} course).

Pour la 1^{ère} course de la saison N :

- Les classements finaux de la coupe IdF XCO de l'année N-1 servent de base à l'établissement de la mise en grille régionale IdF course 1.
- Du fait des changements de catégorie entre l'année N-1 et l'année N, les 10 premiers du classement final de la coupe d'Ile de France de l'année précédente seront intercalés de la 10^{ème} à la 30^{ème} place de leur nouvelle catégorie.

~~4 Coureurs U19, U23, seniors autorisés à courir en catégorie Elite en coupe de France Pour les catégories U23 et Senior H/F, les concurrents(es) classé(s) dans la mise en grille nationale Elite seront placé(s) devant les concurrent(e)s classé(e)s Open (MEG Elite et Open respectivement)~~

Pour la course n°2 : le classement de mise en grille régionale IdF correspond aux résultats de la course n°1.

A partir de la course n°3 :

Le classement de mise en grille régionale IdF se fait par addition des points obtenus année N en excluant le plus mauvais résultat (Joker de mise en grille).

7.4. Non licenciés FFC et inscrits sur place.

Les inscrits sur place sont placés en fin de grille de leur vague de départ sans exception.

Les non licenciés FFC sont placés en fin de grille, après les licenciés FFC non classés, dans leur vague de départ et dans l'ordre d'arrivée de leur inscription.

7.5. Courses inter régionales

Dans le cas d'une course inter régionale, dont le classement final serait pris en compte dans 2 coupes de régions différentes, et pour la partie de grille régionale (hors UCI & mise en grille nationale), cette partie de grille régionale sera formée par un alternat 1 pour 1.

Le classement de chaque catégorie attribuera des points selon la grille de chaque épreuve pour le classement final de la région concernée. (Barème IdF pour classement IdF, barème autre pour autre).

8. DEPARTS

8.1. Les horaires de départs sont du libre arbitre de l'organisateur, et consultables dans les guides techniques et/ou détails d'organisation mis en ligne sur le site Internet du Comité Régional de Cyclisme de la FFC :

<https://www.cif-ffc.fr/menuCif/dopublic/toutdosite.php>

8.2. Les coureurs sont placés sur la grille de départ selon les mises en grilles déterminées selon les règles de mise en grilles en vigueur (art 7)

8.3. Afin d'assurer une équité sportive et les meilleures conditions de courses et de sécurité possibles à tous les coureurs, de la plus jeune au plus expérimenté, les organisateurs veilleront à minimiser la gêne occasionnée par des coureurs d'autres catégories durant la ou les courses. Cela peut conduire, selon le circuit, le nombre d'inscrits ou les capacités organisationnelles, à des organisations de manches de la coupe IdF open VTT XCO selon des formats différents, combinant une ou plusieurs courses et/ou des départs en vagues au sein d'une même course.

8.4. Au sein d'une même vague regroupant plusieurs catégories, la grille de départ intercalera 3 coureurs de chaque catégorie dans l'ordre de départ de la catégorie) jusqu'à épuisement de la dite catégorie (sauf tandem qui partent en fin de vague).

Exemples d'organisation (les catégories figurants sur une même ligne horaire ci-dessous sont panachées 3 pour 3 selon les modalités décrites ci-dessous)

Exemple 1 : 1 course en 4 vagues matinales en début de saison

10h : U23/seniors H

10h : U19 H

10h02 : Masters H

10h02 : tandem

10h04 : U23/seniors F

10h04 : U19 F

10h04 : master F

10h06 : U17 F/G

10h06 : U15 F/G

Exemple 2 : 2 courses à 3 et 2 vagues matinales en début de saison

10h : U23/Seniors H

10h : U19 H

10h02 : U23/Seniors F

10h02 : U19/master F

10h04 : Masters H / Tandem

12h : U17 F (1 startloop +2 tours)

12h : U15 F (1 startloop +1 tours)

12h07 : U17 G 3 tours

12h07 : U15 G 2 tours

Exemple 3 : 2 courses à 2 et 3 vagues en fin de saison

9h : U17 G (4tours)

9h : U17 F (3tours)

9h02 : U15 G (3tours)

9h02 : U15 F (2tours)

10h20 : Seniors/U23 H

10h20 : U19 H

10h22 : U23/seniors F

10h22 : U19/master F

10h24 : Master/ Tandem

9. RAVITAILLEMENT

- 9.1. Le ravitaillement liquide et solide par un tiers est autorisé dans la ou les zones prévues à cette effet (zones techniques).
- 9.2. Un ravitaillement tout le long du parcours peut être autorisé exceptionnellement en cas de conditions climatiques extrêmes (canicule, ...) par décision du collège des arbitres.

10. REGLEMENTATION DE COURSE

- 10.1. Tout concurrent rattrapé par un autre concurrent doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 10.2. Un coureur est mis hors course pour les faits suivants :
 - Assistance technique externe en dehors des zones techniques prévues à cet effet.
 - Prise de raccourci ou non-respect du parcours.
 - Prise du parcours en sens inverse (en particulier pour rejoindre une zone technique, récemment dépassée).
 - Absence de contrôle à un passage.
 - Absence de port du casque ou jugulaire détachée.
- 10.3. Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.

11. CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- 11.1. A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- U15 filles
- U15 garçons
- U17 filles
- U17 garçons
- U19 femmes
- U19 hommes
- Seniors femmes
- U23 hommes
- Seniors hommes
- Masters Scratch femmes
- **Masters Scratch hommes**
 - Masters 35 hommes (master 1)
 - Master 40 hommes (master 2 et master 3)
 - Masters 50 hommes (master 4 et master 5)
- Tandems
- PRIX D'EQUIPE FFC

11.2. Les classements de chaque manche de la coupe IdF open VTT XCO 2025 seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou l'arbitre à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des signaleurs.

11.3. Protocole

- Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.
- Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.

Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue des récompenses (coupes, trophées ou médailles)

- Aux trois premiers de chaque catégorie
- Au club vainqueur du prix d'équipe
- L'attribution d'un bouquet ou d'une composition florale au premier(e) de chaque catégorie est souhaitable.

Le ou la leader de chaque catégorie (art 2.4) se voit remettre un maillot spécifique qu'il devra porter lors de la prochaine manche. A l'issue de la finale, les 1^{er} du classement général conserveront le maillot de leader de la coupe IdF open VTT XCO.

Pour la catégorie tandem, les récompenses seront doublées.

Des trophées, lots et bouquets eco-responsables sont souhaitables.

Toute absence injustifiée à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 80 points.

11.4. Podium championnat IdF de VTT XCO

A l'issue de l'épreuve support du championnat IdF VTT XCO, une cérémonie spécifique de remise des médailles et titres de champions d'Ile de France de VTT XCO sera organisée.

Les champions d'Ile de France de VTT XCO se verront remettre un maillot de champion IdF qu'ils auront à cœur de porter lors des épreuves régionales, nationales et internationales auxquelles ils participeront.

11.5. Attributions et barème de points individuel

Lors de chaque manche et pour chaque catégorie, les points sont attribués aux seuls licenciés FFC en fonction de la place réelle obtenue⁵ selon le barème présent en annexe.

11.6. Attribution et barème de points d'équipes

Pour chaque manche, les équipes se voient attribuer des points d'équipes obtenus par addition des 4 plus grands nombre de points individuels dans les catégories définies (art2.4) et obtenus par

- La meilleure pilote féminine
- Le meilleur pilote masculin
- Les 2 meilleurs autres pilotes (dont féminines éventuellement).

~~Pour chaque manche, l'organisateur attribue un prix d'équipe.~~

~~Le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés FFC d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 3 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.~~

~~En cas d'égalité c'est la meilleure place obtenue qui est prépondérante~~

11.7. Les classements et résultats de chaque manche et les classements généraux de la Coupe IdF open VTT XCO seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France dans un délai de 48h après la manche.

<https://cif-ffc.fr/menuCif/resultats/eprdateresultvtt1.php>

12. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE open VTT XCO

12.1. Des points sont attribués dans chaque catégorie et pour chaque course à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon les barèmes en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche.

12.2. Le classement général tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :

- ~~5 ou 6~~ 4 manches ou plus effectivement organisées = 1 joker⁶.
- 3 manches ou moins effectivement organisées, pas de joker.

En cas d'ex aequo, à l'issue de la manche finale, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er} puis 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

12.3. Pour le classement général final, le Comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de coupes ou trophées aux 3 premiers de chaque catégorie. Ceci est à la charge de la CRVTT. ~~Sauf cas de force majeure, l'absence d'un pilote podiumable lors de la cérémonie de remise des prix du classement général final de la coupe IdF VTT XCO fait perdre au pilote le bénéfice de ce classement et du trophée afférent, une pénalité de 100 points s'y ajoute.~~

12.4. Le classement général final par club tient compte des points obtenus à toutes les manches de la coupe IdF XCO. Pour le classement par équipe, il n'y a pas de manche joker. Le classement final récompensera les 3 clubs ayant marqué le plus de points au cours de la saison.

13. RECLAMATIONS

⁵ Par exemple : si un licencié FFC est classé 14^{ème} de la course, derrière 1 ou plusieurs non licenciés FFC, il obtient les points indiqués au barème pour la 14^{ème} place, il n'est pas établi de classement spécifique des seuls licenciés FFC.

⁶ Pour le classement de mise en grille régionale (art7), le joker est pris en compte dès la 3^{ème} course.

- 13.1.** Les réclamations d'un coureur concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs ou le classement doivent être déposées par écrit, signées auprès des arbitres dès l'arrivée de la course, **et au plus tard 30min après l'affichage des résultats. Les réclamations peuvent également être transmises par mail au comité régional jusqu'à 48 heures après la publication des résultats sur le site régional (article 11.7)**

14. ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS INDIVIDUELS

Barème individuel applicable aux manches de la coupe IdF VTT XCO

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	17	120	33	46	49	17
2	250	18	115	34	44	50	16
3	220	19	110	35	42	51	15
4	200	20	105	36	40	52	14
5	190	21	100	37	38	53	13
6	180	22	95	38	36	54	12
7	170	23	90	39	34	55	11
8	165	24	85	40	32	56	10
9	160	25	80	41	30	57	9
10	155	26	75	42	28	58	8
11	150	27	70	43	26	59	7
12	145	28	65	44	24	60	6
13	140	29	60	45	22	61	5
14	135	30	55	46	20	62	4
15	130	31	50	47	19	63	3
16	125	32	48	48	18	>63	2

15. ANNEXE 2 – AUTORISATION PARENTALE MINEURS

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs non licenciés)

Je soussigné :père, mère, tuteur légal *

de :autorise mon fils, ma fille *

à participer à la manche de la Coupe d'Ile de France VTT XCO de ce jour à

.....

et certifie (rayer les mentions inutiles)

- avoir répondu par non au questionnaire médical (si nécessaire pour les mineurs)
- avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

Fait à :le :/...../ 2025

SIGNATURE



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// **Président** Guillaume LIENARD – g.lienard@ffc.fr ///

/// **Président de la Commission Régionale VTT** Franck LEMAITRE – lemaitre.franck@club.fr ///

/// **Secrétaire** Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux
78180
01 81 88 08 36